

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DE  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA BAIE DU COTENTIN**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Mercredi 29 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin s'est réuni à la salle des fêtes de Carentan les Marais sous la présidence de Monsieur Ludovic SPIERS avec comme secrétaire de séance Monsieur Xavier GRAWITZ.

Nombre de membres : **48**  
 Nombre de membres présents : **46**  
 Nombre de membres votants : **47**  
 Date de convocation : **23/04/2026**  
 Date d'affichage du procès-verbal :  
 Numéro de délibération : **1709 - 2026-04-29**

**Etaient présents** : D. MESNIL, A. DUVAL, M. DANICAN, C. GREARD, C. DUPONT, H. ENOT, M. JOURDAN, R. LESIEUR, J. LEMAÎTRE, G. GUIOC, L. SPIERS, M.A. HEROUT, R. AVISSE, M.L. TOUCHAIS, X. GRAWITZ, M. LE DANOIS, H. HOUEL, L. CHARENTON, H. LHONNEUR, I. DUCHEMIN, F. SIMON, D. PIGNOT, P. MARIE, M. GIOVANNONE, D. FERON, S. LA DUNE, M. LARUE, A. MINERBE, F. BEROT, L. MIGNOT, I. DELADUNE, S. DELARUE, L. LAMOTTE, F. DESERT, C. LALANDE, C. DE VALLAVIEILLE, G. DUBOURG, Y. LETOUZE, S. LEQUERTIER, B. FLAMBARD, A. HOLLEY, N. LAMARE, JP. JACQUET, N. MULLER, G. CHARRAULT, J.C. BEAUSSIN.

**Absent représenté** : M. LEBLANC donne procuration à M. LARUE.

**Absent excusé** : G. LEBARBENCHON.

**Commission Consultative Paritaire du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM 50) : Election des représentants**

Il est rappelé que la Commission Consultative Paritaire du SDEM 50, instaurée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, a vocation à coordonner les différentes actions de ses membres et ce en matière d'investissement sur les réseaux, de production d'énergie et d'efficacité énergétique. Elle met en cohérence leurs politiques d'investissement et facilite l'échange de données. Elle permet également au syndicat d'apporter, le cas échéant, toute son expertise pour l'élaboration d'un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) ou la réalisation d'actions dans le domaine de l'efficacité énergétique.

Cette commission, présidée par le Président du syndicat, est composée de 50 membres :

25 représentants pour les 8 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat et 25 représentants du SDEM50.

Elle se réunit au moins une fois par an.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, :

- désignent les représentants de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin au sein de cette commission paritaire du SDEM 50 :
  - o **Deux membres titulaires** : **Monsieur Xavier GRAWITZ** et **Madame Delphine PIGNOT**

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Le Secrétaire de séance,



Pour extrait certifié conforme,  
 CARENTAN, le 29 avril 2026  
 Le Président de la Communauté de Communes  
 de la Baie du Cotentin,

Ludovic SPIERS